Place du Môle & Quai l'Herminier

Projet d'aménagement

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable du 1er au 28 février 2025

AGENCE tact

Pornic VILLE BALNÉAIRE

SOMMAIRE

I. LE PROJET SOUMIS A CONCERTATION 4

LE PORTEUR DE PROJET 4

LES OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT 4

DES CONTRAINTES TECHNIQUES ET DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES 5

II. DE LA PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION 8

LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION 8

- RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE 8
- LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION 8
- PERIMETRES ET CIBLES 9

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE MOBILISATION 9

- LA COMMUNICATION LEGALE 9
- L'AFFICHAGE 10
- LE TRACT 10
- LES PUBLICATIONS SUR LES RESEAUX SOCIAUX 11
- LES RELAIS DE L'INFORMATION DANS LA PRESSE LOCALE 12
- LE DOSSIER DE LA CONCERTATION 12
- LES SUPPORTS D'INFORMATION SPECIFIQUES AUX EVENEMENTS 13
- LES DISPOSITIFS NUMERIQUES D'INFORMATION SUR LE PROJET 14

LES MODALITES D'EXPRESSION ET DE CONTRIBUTIONS 15

- LA PLATEFORME DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE 15

LES REGISTRES PAPIERS 16
LES CONTRIBUTIONS LORS DES EVENEMENTS 16

LES RENCONTRES DE LA CONCERTATION 16
LES PERMANENCES PUBLIQUES 16
LES ATELIERS THEMATIQUES 17

RETOUR SUR LE DISPOSITIF ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC 19
ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES MODALITES DE PARTICIPATION 19
UNE FORTE MOBILISATION DES PORNICAIS 20

III. L'ANALYSE THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS 21

METHODE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS 21

ESPACES APAISES : LES DEFIS DE MOBILITE SOULEVES PAR LES PARTICIPANTS 22
LA CRAINTE D'UNE BAISSE D'ATTRACTIVITE DU VIEUX PORT 22
REPENSER L'OFFRE DE STATIONNEMENT ET DE MOBILITE A PORNIC 23
FAVORISER LA DEAMBULATION PIETONNE 24

ESPACES ARBORES : VEGETALISER ET PIETONISER LE VIEUX PORT 25
L'OPPORTUNITE DE VEGETALISER CONFIRMEE 25
UN JUSTE EQUILIBRE A TROUVER ENTRE VEGETALISATION ET STATIONNEMENT 26
LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS QUESTIONNES 27

ESPACES PATRIMONIAUX : PRESERVER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE 27
UN SITE REMARQUABLE A PRESERVER 28
MISE EN VALEUR DU PAYSAGE 28
PREVENTION DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE 29

ESPACES VIVANTS : DYNAMIQUES ET ACTIVITES DE LA PLACE DU MOLE ET DU QUAI L'HERMINIER 30
UN USAGE PARTAGE DU VIEUX PORT 30
DU PETIT MOBILIER URBAIN POUR AMELIORER LE CONFORT D'USAGE 30
DES ESPACES ANIMES 31

LES AUTRES SUJETS EXPRIMES 32
DIALOGUE LOCAL 32
LE COUT ET LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT 32

IV. LES ENSEIGNEMENTS ET LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PORNIC 34

UN PROJET ATTENDU 34

LES ENJEUX DE STATIONNEMENT ET DE VEGETALISATION AU CŒUR DES DEBATS 34

UN PATRIMOINE A EMBELLIR ET A FAIRE VIVRE 35

V. GLOSSAIRE 37

VI. LISTE DES ANNEXES 39

I. LE PROJET SOUMIS A CONCERTATION

LE PORTEUR DE PROJET

La **Ville de Pornic** porte le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier, deux sites situés sur le Vieux port. En tant que maître d'ouvrage, la Ville de Pornic pilote, conçoit, coordonne et réalise le projet d'aménagement. Elle a organisé la consultation citoyenne de l'été 2023 et la concertation réglementaire de février 2025 dédiées au projet.

Le projet a été conçu en partenariat avec l'**Atelier Le Vôtre** (maître d'œuvre) dans le respect des procédures d'urbanisme, de l'avis conforme de l'ABF ou encore de la prise en compte du PPRL.

L'**Agence Tact** a été missionnée par la Ville de Pornic afin d'élaborer et de mettre en œuvre la concertation réglementaire de février 2025.

LES OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT

La Ville de Pornic porte le projet d'aménagement d'une partie du Vieux port, à savoir la **place du Môle** et le **quai L'Herminier**, depuis plusieurs années. Dès 2020, ce projet figure dans le programme de la liste qui remporte les élections municipales. En 2022, le projet est repris dans le cadre de la stratégie *Petites villes de demain* qui vise à revitaliser et transformer durablement le centre-ville par des actions concrètes sectorisées.

Le projet vise à la fois à répondre aux grands défis que doivent aujourd'hui relever tous les territoires dans le contexte du dérèglement climatique et à satisfaire les attentes des Pornicais (nature en ville, îlot de fraîcheur, convivialité, patrimoine) pour faire de la place du Môle et du quai L'Herminier des **espaces arborés** (ilots de fraicheur, végétalisation), **apaisés** (moins de stationnements pour une meilleure déambulation piétonne), **patrimoniaux** (préserver l'identité locale et améliorer la vue vers le château et l'embouchure du port) et **vivants** (espaces de rencontre, animations ponctuelles et petit mobilier urbain amovible).

Ce projet représente un investissement de la Ville à hauteur de **1 800 000 €** (inscrit dans le Plan pluriannuel d'investissement de la Commune sur la période 2020-2026)

Les **subventions de l'Etat** sont de deux ordres :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 100 000 €
- Fonds vert : 192 000 €

Calendrier prévisionnel du projet d'aménagement

Les **travaux d'aménagement** de la place du Môle et du quai L'Herminier sont prévus **entre l'automne 2025 et le printemps 2026**. L'objectif est d'éviter que la phrase chantier se superpose à la phase de forte activité

touristique pour que les travaux impactent le moins possible l'activité économique et les mobilités dans une période de haute fréquentation.

DES CONTRAINTES TECHNIQUES ET DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le Vieux port étant classé en **Site Patrimonial Remarquable** (SPR) et à proximité d'une zone Natura 2000, **des règles strictes s'appliquent**, notamment en matière de préservation du patrimoine et de l'environnement. C'est pourquoi le projet a été étudié pour avis ou autorisations par plusieurs services de l'État dont la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ou la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

L'**Architecte des Bâtiments de France** (ABF), dont l'accord est indispensable à l'obtention du permis d'aménager (avis conforme), a été notamment attentif à ce que le projet permette de retrouver l'ambiance originelle de la place du Môle, qui était un espace fonctionnel portuaire mais aussi une promenade, qu'il ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du château (monument historique) ou des abords du Môle. Le projet d'aménagement doit également respecter les dispositions du **PPRL** (Plan de Prévention des Risques Littoraux) Baie de Bourgneuf Nord.

Ce projet s'inscrit également dans les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN), fixés par la loi "Climat et résilience" (2021), et dans le programme ***Petites villes de demain***.

De plus, des **contraintes techniques** liées aux ouvrages enterrés (réseaux, cuve de rétention, alvéoles béton de renfort) sur la place du Môle ont été prises en compte pour l'aménagement durable du site et notamment les plantations d'arbres.

Plan d'aménagement de la place du Môle soumis à concertation

Plan d'aménagement du quai L'Herminier soumis à concertation

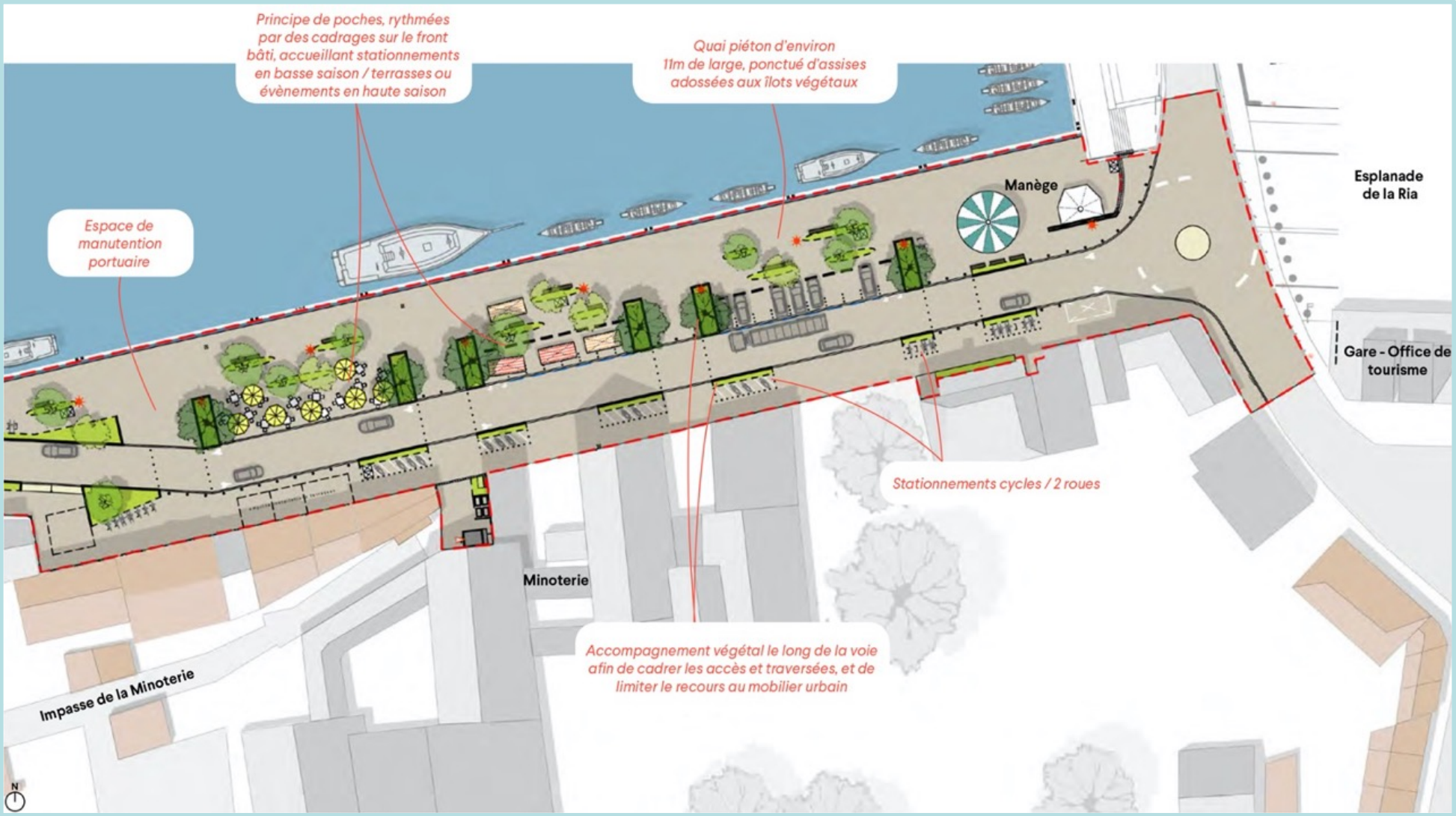

II. DE LA PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Une **consultation du public** a été réalisée de façon volontaire durant l'**été 2023** afin d'associer le public à l'élaboration de ce projet. Plus de 800 contributions ont été reçues à cette occasion. Les Pornicais avaient **renouvelé leur soutien à ce projet** en plébiscitant la création des îlots de fraicheur, l'accroissement de la végétalisation, la transformation du Môle en lieu d'animation ou encore le développement des déplacements piétons.

Dans son **ordonnance n° 241689 du 27 novembre 2024**, le juge des référés du Tribunal administratif de Nantes a suspendu l'exécution de l'arrêté municipal du 6 septembre 2024, qui accordait le permis d'aménager de la place du Môle et du quai L'Herminier. Il a estimé que ce projet relevait du 3° de l'article R. 103-1 du code de l'urbanisme et devait donc faire l'objet d'une concertation préalable avec le public, conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 et suivants du même code.

Compte tenu de cette décision, de l'aspect structurant de ce projet d'aménagement et du cadre réglementaire, la Ville de Pornic a organisé une concertation selon les articles L. 120-1, L. 103-2, L. 103-3 et suivants et L. 300-2 du **code de l'urbanisme** afin de régulariser la procédure préalable à la délivrance du permis d'aménager pour l'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier et de leurs abords (espaces publics).

La concertation réglementaire s'est tenue **du 1er au 28 février 2025**. Durant cette période, le public a pu s'exprimer à travers des permanences publiques, des ateliers, une plateforme en ligne et des registres disponibles dans les mairies de Pornic. Ce processus a permis de recueillir de nombreux avis et d'aider le maître d'ouvrage à mieux comprendre les attentes des habitants et des parties prenantes sur ce projet d'envergure.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La Ville de Pornic a ouvert cette phase de concertation réglementaire avec des objectifs clairs :

- **Informer les Pornicais** sur les enjeux et les contraintes de ce grand projet d'aménagement ;
- **Permettre aux Pornicais de se prononcer** sur l'opportunité et les caractéristiques du projet, ainsi que sur les futures animations de la place du Môle et du quai L'Herminier.

La concertation devait notamment permettre de définir les **conditions optimales d'intégration** de ce projet qui répond à l'évolution de la population, des modes de vie et des attentes des habitants et usagers du

territoire, le tout dans un **cadre apaisé**, à savoir sans intervention publique de la majorité municipale.

PERIMETRES ET CIBLES

La concertation a été menée de manière à susciter une participation active, en mettant en place un **large dispositif d'information et de dialogue**. Elle concernait tous les habitants et usagers du territoire de Pornic, permettant à toute personne intéressée de s'exprimer sur le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier.

Les principaux publics visés étaient les **résidents de Pornic**, ainsi que ceux qui s'y rendent régulièrement pour le travail, les loisirs ou l'accès aux commerces et services.

Pour aller au plus près des habitants et des acteurs locaux, notamment les commerçants et restaurateurs du Vieux port, certaines actions spécifiques ont été mises en place. Des **permanences publiques** et des **ateliers**, dont les modalités sont détaillées plus bas, ont ainsi été organisés pour faciliter les échanges.

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE MOBILISATION

Une **vaste campagne de communication** a été menée pour informer les résidents de Pornic et les personnes qui s'y déplacent sur les modalités pratiques de la concertation réglementaire.

LA COMMUNICATION LEGALE

Projet d'aménagement de la place du Mole et du Quai L'Herminier à Pornic, et de leurs abords

AVIS DE CONCERTATION OBLIGATOIRE DU CODE DE L'URBANISME

La ville de Pornic souhaite réaménager une partie du vieux port, à savoir la place du Môle et le quai L'Herminier. Ce projet est motivé par la volonté de renforcer les qualités patrimoniales et paysagères d'un site emblématique de la commune. Sont en projet la création d'îlots végétaux de fraîcheur et la piétonisation partielle d'espaces actuellement occupés par des places de stationnement.
Compte tenu du caractère structurant de ce projet, une concertation obligatoire au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme aura lieu du 1er février 2025 au 28 février 2025 inclus.
Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra s'informer au travers du dossier de la concertation, et transmettre ses observations et propositions :
- sur le site internet relatif aux concertations publiques de la ville de Pornic (jeparticipe.pornic.fr),
- à l'accueil de la mairie centrale de Pornic, à l'accueil de la mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et à l'accueil de la mairie annexe du Clion-sur-Mer, aux horaires habituels d'ouverture, sauf jours de fermeture exceptionnelle. Le dossier de la concertation et un registre papier seront à disposition.
Deux permanences publiques sont également organisées :
- mercredi 5 février de 16 h 00 à 19 h 00 (salle de la Marine, 28, rue de la Marine),
- samedi 15 février de 10 h 00 à 13 h 00 (place du Môle).
Les participants pourront poser toutes leurs questions et faire part de leurs observations.
Le bilan de la concertation sera mis à la disposition du public à la mairie centrale et dans les mairies annexes de Pornic ainsi que sur le site internet de la ville (www.pornic.fr).

Deux semaines avant le début de la concertation, soit le 15 janvier 2025, un avis a été publié dans les journaux locaux *Ouest-France* et *Presse Océan*. Cette **annonce légale** précisait l'objet de la concertation, sa durée ainsi que les différentes modalités de participation et de contribution du public.

L'**attestation de parution** produite par Medialex est à retrouver en annexe.

Avis légal paru le 15/01/2025 dans *Presse Océan*

L'AFFICHAGE

Du 13 janvier 2025 jusqu'à la fin de la concertation, des affiches ont été placées dans des **lieux stratégiques**, notamment dans les mairies de Pornic, sur la place du Môle et le quai L'Herminier. La liste complète des emplacements est disponible en annexe, dans le **rapport de constatation** de la police municipale.

Les affiches précisaient la durée et l'objet de la concertation, ainsi que les dates et lieux des permanences publiques. Elles comportaient également un **QR Code** donnant accès à la plateforme de démocratie participative de la Ville de Pornic, où le public pouvait consulter le dossier de la concertation et déposer une contribution.

Affiche installée sur la place du Môle

LE TRACT

Un **tract destiné au grand public** a été réalisé pour présenter les principaux objectifs du projet d'aménagement, ainsi que la durée et les modalités de participation à la concertation. Il annonçait également les permanences publiques et incluait un QR Code facilitant l'accès à la plateforme de démocratie participative de la Ville de Pornic, où se trouvaient le dossier de la concertation et le registre en ligne.

Au total, **1 000 exemplaires ont été imprimés** et distribués lors des rencontres de la concertation (permanences publiques et ateliers). Ils étaient également disponibles en mairie centrale et dans ses annexes.

Tract d'information

Place du Môle & Quai l'Herminier
Projet d'aménagement

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION du 1er au 28 février 2025

Pornic.fr

Concertation réglementaire en février 2025

La Ville de Pornic souhaite **réaménager une partie du vieux port, à savoir la place du Môle, le quai L'Herminier ainsi que leurs abords.**
Ce projet est motivé par la volonté de **renforcer les qualités patrimoniales et paysagères** d'un site emblématique de la commune.
Sont en projet la création d'**îlots végétaux de fraîcheur** et la **piétonisation partielle** d'espaces actuellement occupés par des places de stationnement.
Compte tenu de son caractère structurant, une concertation obligatoire au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme est organisée.

QUAND ?
Du 1er au 28 février 2025.

COMMENT ?
Le public pourra s'informer au travers du dossier de la concertation et transmettre ses observations et propositions sur la plateforme de participation citoyenne Pornic je participe ou via un registre papier disponible :
· À l'accueil de l'Hôtel de Ville (rue Fernand de Mun) aux horaires habituels d'ouverture
· À l'accueil des mairies annexes de Sainte-Marie (1 rue de la République) et du Clion (rue de la Corbinière) aux horaire habituels d'ouverture

Deux permanences publiques ouvertes à tous seront également proposées :
· **Mercredi 5 février** de 16h à 19h, salle de la Marine (28 rue de la Marine)
· **Samedi 15 février** de 10h à 13h, place du Môle

ET APRÈS ?
À l'issue de la concertation, le bilan sera tiré et mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies annexes ainsi que sur le site Internet de la Ville.

POUR PLUS D'INFOS ET DONNER SON AVIS

LES PUBLICATIONS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

En amont de la concertation et pendant toute sa durée, la Ville de Pornic a réalisé des publications sur ses réseaux sociaux : **Facebook** (4 publications), **Instagram** (1 publication) et **LinkedIn** (2 publications).

Dès le 15 janvier 2025, des publications ont annoncé le lancement de la concertation, en précisant les modalités de participation et de contribution. Des rappels sur le calendrier des permanences publiques ont également été diffusés.

Exemple de publication sur les réseaux sociaux de la Ville de Pornic portant sur la concertation

Ville de Pornic
1 février, 09:00 ·

[CONCERTATION] 🎉
La concertation réglementaire pour le projet d'aménagement de la Place du Môle et du quai l'Herminier est ouverte ➡️ Rendez-vous sur la plateforme de participation citoyenne "Pornic je participe " pour transmettre vos observations et propositions.

La Ville souhaite réaménager une partie du vieux port, à savoir la **place du Môle**, **le quai L'Herminier ainsi que leurs abords**.
Ce projet est motivé par la volonté de renforcer les qualités patrimoniales et paysagères d'un site emblématique de la commune. Sont en projet la création d'îlots végétaux de fraîcheur et la piétonisation partielle d'espaces actuellement occupés par des places de stationnement.

Compte tenu de son caractère structurant, une concertation obligatoire au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme est organisée **du 1er au 28 février 2025**.

Comment m'informer ?
✅ Le dossier de la concertation est à disposition sur la plateforme de participation citoyenne **Pornic je participe** : https://bit.ly/40I3eCv
✅ Un registre papier est disponible en mairie et mairies annexes.
✅Deux permanences publiques ouvertes à tous sont également proposées :
- **Mercredi 5 février** de 16h à 19h, salle de la Marine
- **Samedi 15 février** de 10h à 13h, place du Môle

#concertation #pornicmaville #aménagements #pornic

LES RELAIS DE L'INFORMATION DANS LA PRESSE LOCALE

Le 23 janvier 2025, la Ville de Pornic a organisé une **conférence de presse** pour présenter aux trois rédactions présentes (Ouest-France, Presse Océan, Le Courrier du Pays de Retz) l'historique et les caractéristiques du projet d'aménagement, ainsi que les modalités de la concertation. Un dossier de presse a été réalisé pour l'occasion, accessible en annexe.

Cette rencontre avec la presse locale a abouti à la publication de trois articles. L'article réalisé par Ouest-France est accessible en annexe.

Par ailleurs, tout au long de la concertation, plusieurs articles de presse ont relayé les permanences publiques organisées en février.

LE DOSSIER DE LA CONCERTATION

Le dossier de la concertation compte 142 pages et **présente en détail** le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier. Il aborde notamment :

- L'historique, les objectifs et les caractéristiques du projet ;
- Les modalités de la concertation réglementaire ainsi que le calendrier du projet.

En annexe, le dossier intègre un glossaire, des ressources (par exemple, le lien vers le site de la concertation et les principaux enseignements de la consultation citoyenne de 2023), l'arrêté municipal annonçant la concertation et le dossier stratégique *Petites villes de demain*.

Ce dossier était accessible en **version papier** dans les trois mairies de la Ville de Pornic (Hôtel de Ville, mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et mairie annexe du Clion-sur-Mer), ainsi qu'**en ligne** sur la page dédiée au projet sur la plateforme participative de la Ville de Pornic (jeparticipe.pornic.fr).

Extraits du dossier de la concertation

LES SUPPORTS D'INFORMATION SPECIFIQUES AUX EVENEMENTS

Pour accompagner les rencontres, plusieurs supports d'information ont été conçus et présentés aux participants :

- Lors des ateliers, des **diaporamas** adaptés à chaque thématique ont été diffusés pour présenter le projet et mettre en avant des points spécifiques comme les usages futurs du Vieux port ou l'accessibilité et l'attractivité de ce dernier.
- En atelier et lors des permanences publiques, des **outils pédagogiques** (panneaux explicatifs, plans d'aménagement, exemples de petits mobiliers urbains temporaires, etc.) ont été utilisés pour fournir des informations complémentaires et faciliter les échanges en groupe.

Exemple de visuel présentant les objectifs du projet d'aménagement lors des ateliers de la concertation

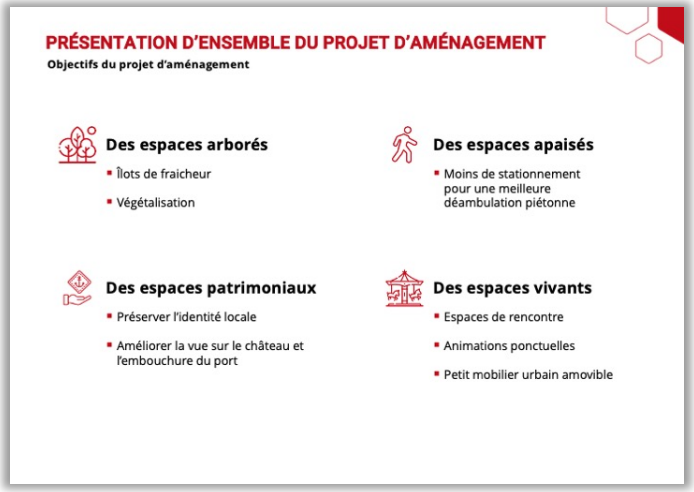

Panneaux explicatifs et table présentant les plans d'aménagement lors de la permanence publique du 05/02/2025

LES DISPOSITIFS NUMERIQUES D'INFORMATION SUR LE PROJET

La plateforme participative jeparticipe.pornic.fr

Un espace dédié au projet a été créé sur la **plateforme de démocratie participative** de la Ville de Pornic. Ce site a servi à la fois de relais d'information et d'espace de participation. Les visiteurs y ont trouvé toutes les **informations sur le projet**, ont pu télécharger des **ressources utiles** (dossier de la concertation et arrêté municipal) et **déposer une contribution**. Durant la concertation, cet espace a enregistré un total de **3 438 visites**.

Le site internet de la Ville de Pornic

Deux pages spécifiques ont été développées sur le site internet de la Ville de Pornic concernant le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier. La première, lancée en janvier, **annonçait la concertation**, tandis que la deuxième offrait un **accès complet aux informations** relatives au projet, avec des liens directs vers les ressources utiles (dossier de la concertation et arrêté municipal) ainsi que vers l'espace dédié sur la plateforme de démocratie participative. La première page a été consultée **128 fois en janvier et 68 fois en février**, et la deuxième a cumulé **592 visites** pendant toute la période de concertation.

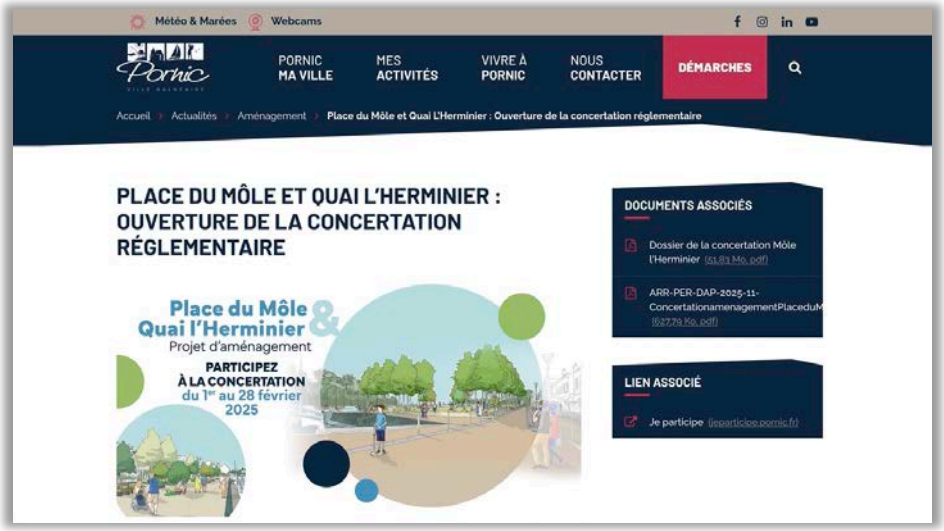

L'application mobile IntraMuros

La Ville de Pornic a aussi utilisé l'application mobile IntraMuros, l'application d'information locale la plus utilisée en France, pour communiquer sur l'objet, la durée et les modalités de participation à la concertation réglementaire. **Quatre notifications** ont été envoyées via cette application au cours du mois de février.

Exemple d'actualité partagée sur l'application IntraMuros le 12/02/2025

LES MODALITES D'EXPRESSION ET DE CONTRIBUTIONS

La Ville de Pornic a mis en place divers canaux de contribution en complément des rencontres physiques pour assurer une participation élargie et accessible à tous. Au total, **1 368 contributions** ont été enregistrées, tous canaux confondus, entre le 1er et le 28 février 2025.

LA PLATEFORME DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pendant la période de concertation réglementaire, la plateforme de démocratie participative de la Ville de Pornic (jeparticipe.pornic.fr) offrait la possibilité aux visiteurs de déposer une contribution. **1 193 contributions** ont été enregistrées entre le 1er février et le 28 février 2025.

Les contributeurs ont principalement partagé leurs **avis** sur le projet et, dans une moindre mesure, ont posé des **questions** et formulé des **propositions**

Typologie des contributions de la plateforme

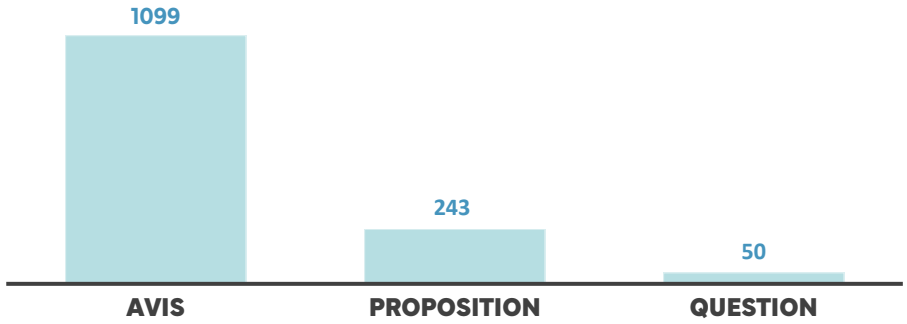

LES REGISTRES PAPIERS

Un registre de concertation, en version papier, était disponible dans chaque mairie de Pornic : **Hôtel de Ville**, mairie annexe de **Sainte-Marie-sur-Mer** et mairie annexe du **Clion-sur-Mer**.

Accessibles à tous, ils permettaient à celles et ceux qui le souhaitaient de déposer une contribution sur le projet de façon écrite. **54 contributions** ont été consignées dans les registres.

Typologie des contributions dans les registres papiers

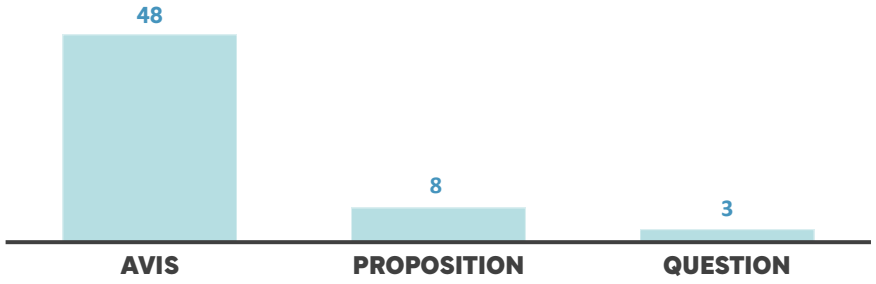

LES CONTRIBUTIONS LORS DES EVENEMENTS

Chaque rencontre – ateliers et permanences publiques – a été l'occasion d'échanges riches avec les participants. Lors des ateliers, au moins 50 % du temps était réservé aux **échanges avec le public**. Les participants pouvaient intervenir en direct en levant la main ou utiliser des post-it lors des travaux en groupe. Toutes les questions posées ont trouvé réponse durant les sessions.

Lors des permanences publiques, une **table dédiée** était installée pour permettre aux participants d'écrire leurs contributions. Des feuilles et des crayons étaient à leur disposition.

Au total, 35 contributions ont été recueillies lors de la première permanence publique du 5 février 2025, 85 lors de la seconde permanence du 15 février 2025, soit **120 contributions** consignées pendant l'ensemble des permanences.

Typologie des contributions lors des permanences publiques

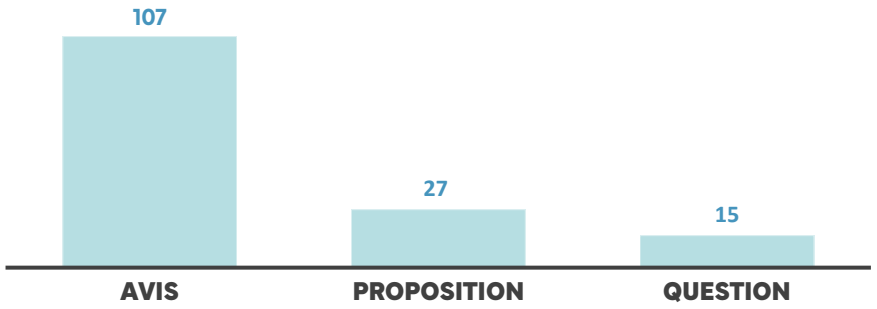

LES RENCONTRES DE LA CONCERTATION

LES PERMANENCES PUBLIQUES

Deux permanences publiques ont été organisées pour permettre aux habitants et aux usagers de Pornic d'échanger sur le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier.

Un **vaste dispositif de communication** a été mis en place pour annoncer ces permanences. Elles ont été mentionnées dès le 15/01/2025 dans la communication légale, puis relayées sur le site internet de la Ville, la plateforme participative, l'affichage public, le tract, le dossier de la concertation, les réseaux sociaux et lors de la conférence de presse du 23/01/2025.

Organisées en présentiel à proximité directe des sites concernés, ces permanences offraient aux participants **divers supports d'information**, tels que des panneaux pédagogiques et le plan d'aménagement, permettant aux services de la Ville de répondre à leurs questions. Un **espace de contribution** était également prévu pour ceux qui souhaitaient s'exprimer sur le projet.

Ces rencontres ont ainsi offert un **espace de dialogue privilégié**, permettant d'identifier les enjeux et les sujets importants pour les habitants et usagers de Pornic.

Permanence publique du 15/02/2025 sur la place du Môle

Lieu	Date	Participation
Salle de la Marine	Mercredi 5 février de 16 h à 19 h	70
Place du Môle	Samedi 15 février de 10 h à 13 h	230
Nombre total de participants aux permanences publiques		**300**

LES ATELIERS THEMATIQUES

Deux ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre de la concertation pour permettre des échanges approfondis avec des publics spécifiques.

Atelier 1 : « Usages de demain du Vieux port »

Cet atelier était destiné aux **associations de quartier et aux associations environnementales** de Pornic.

- **Participants invités** : 21 associations
- **Participation effective** : 18 personnes représentant 14 associations

L'objectif était de **présenter les enjeux et les grandes lignes du projet d'aménagement** de la place du Môle et du quai L'Herminier, de recueillir les remarques et contributions des associations, notamment sur les **usages futurs** des espaces publics concernés, et de répondre aux questions des participants.

Atelier 2 : « Accessibilité & attractivité du Vieux port »

Cet atelier s'adressait aux **commerçants et restaurateurs** du Vieux port.

- **Participants invités** : 85 commerçants et restaurateurs du Vieux port
- **Participation effective** : 44 personnes, dont 2 enfants, représentant 48 commerçants. Maître Gérard Falala était présent pour représenter 29 commerçants (mandat en annexe)
- **Absences** : 7 commerçants ont signalé leur indisponibilité

Lors de ce second atelier, les enjeux du projet et ses principales orientations ont été présentés, avec une attention particulière portée aux **questions d'accessibilité et d'attractivité du Vieux port**. En introduction, la maire de Saint-Brévin-les-Pins, Madame Dorothée Pacaud, a partagé son **retour d'expériences** sur trois aménagements récents dans sa ville qui ont entraîné une évolution du plan de stationnement : la requalification de la place du marché (2019), du parking du Pointeau (2024) et de la promenade Padioleau (2024). Les participants ont ensuite pu faire part de leurs observations, questions et contributions.

Ces ateliers ont complété les permanences publiques en offrant des espaces de dialogue adaptés aux spécificités de chaque public.

Lieu	Date	Participation
Espace culturel du Val Saint-Martin	Lundi 3 février de 14 h à 16 h	18
	Lundi 17 février de 14 h à 16 h	44
Nombre total de participants aux ateliers		**62**

Atelier « Accessibilité & attractivité du Vieux port » du 17/02/2025

Tous les ateliers ont été organisés en présentiel et se sont déroulés de la manière suivante :

- **Temps 1** : Présentation du projet et du cadre de la concertation par l'équipe projet, comprenant la Ville de Pornic (maître d'ouvrage), Atelier Le Vôtre (maître d'œuvre) et l'Agence Tact.
- **Temps de questions-réponses** : Les participants ont pu poser leurs questions et obtenir des clarifications.
- **Temps 2** : Travail en petits groupes sur cartes, basé sur des questions guidées, afin de recueillir l'expérience quotidienne et le vécu du territoire, et d'apporter des conseils pratiques pour affiner le projet.
- **Synthèse** : Récapitulatif des échanges et rappel des prochaines étapes de la concertation.

Ce format participatif a permis des **échanges constructifs**, même si des divergences d'opinion sont parfois apparues. La présence d'agents de la Ville de Pornic, d'un représentant de l'Atelier Le Vôtre et de l'Agence Tact a facilité la levée des doutes et la clarification des sujets abordés.

De plus, l'ensemble des rencontres – ateliers et permanences publiques – a particulièrement bien fonctionné pour **recueillir des propositions** sur des enjeux locaux, tels que les aspects paysagers et patrimoniaux du Vieux port, la question du stationnement dans le centre-ville ou les animations futures de la place du Môle et du quai L'Herminier.

Des **comptes-rendus** de ces échanges, offrant une vision globale du déroulement des rencontres, sont disponibles en annexe.

RETOUR SUR LE DISPOSITIF ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES MODALITES DE PARTICIPATION

Le dispositif de concertation a permis de rassembler un large public, de l'informer et de lui offrir divers moyens d'expression, témoignant ainsi d'une **bonne appropriation des outils proposés** : permanences publiques, plateforme participative, registres, etc.

Au total, **plus de 350 personnes** ont participé aux rencontres organisées dans le cadre de la concertation. Certaines ont assisté à plusieurs événements, démontrant un réel intérêt pour le projet. Les permanences publiques ont réuni 300 participants, tandis que les ateliers ont accueilli 62 personnes, avec une participation significative de plus de la moitié des commerçants invités au deuxième atelier.

Les échanges ont été globalement constructifs et respectueux des différentes opinions exprimées. Le dynamisme des débats a confirmé l'efficacité du dispositif mis en place.

Un grand nombre de contributions a été recueilli à travers les différents canaux de participation, pour un total de **1 368 contributions** enregistrées entre le 1er et le 28 février 2025 :

- **1 193** via le registre en ligne de la plateforme de démocratie participative,
- **120** via les feuilles de contribution mises à disposition lors des permanences publiques,
- **54** via les registres papier accessibles dans les mairies de Pornic :
    - 35 à l'Hôtel de Ville,
    - 17 à la mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer,
    - 2 à la mairie annexe du Clion-sur-Mer,
- **1** remise en mairie par acte d'huissier.

Cependant, certaines limites du dispositif de recueil des contributions sont à noter. En raison de l'anonymat et de la liberté d'expression garantis, plusieurs participations ont pu provenir d'une même adresse électronique, une même personne a pu contribuer via plusieurs canaux (rencontres, registre en ligne, registres papiers), et certaines contributions identiques ont été soumises à partir d'adresses électroniques différentes. Ces éléments ont été pris en compte lors du traitement des données : une soixantaine de contributions proviennent d'adresses mails ayant déjà

participé et une quarantaine de contributions identiques ont été soumises à plusieurs reprises par des adresses électroniques différentes. La contribution « Parking végétalisé » a par exemple été réalisée 25 fois.

UNE FORTE MOBILISATION DES PORNICAIS

La concertation a suscité une forte mobilisation des Pornicais et des acteurs locaux, en particulier les associations de la ville et les commerçants du Vieux port. Cette implication s'est reflétée aussi bien lors des rencontres que dans le **nombre élevé de contributions recueillies**.

La majorité des participants étaient des **habitants de Pornic** (72 %), suivis de résidents du Pays de Retz hors Pornic (6 %) et d'habitants de territoires plus éloignés, comme Nantes ou Angers (2 %). Par ailleurs, 20 % des contributeurs n'ont pas précisé leur commune de résidence.

Cette mobilisation est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un **contexte qui ne présageait pas un taux de participation aussi élevé**, marqué par une première consultation menée entre juillet et septembre 2023 et par un cadre spécifique lié à une décision de justice.

La concertation a occupé une **place significative dans le débat politique local**, entraînant des mobilisations, notamment de l'opposition municipale et de plusieurs commerçants du Vieux port. Lors de la permanence publique organisée sur la place du Môle, des membres de l'opposition municipale étaient présents devant le stand pour distribuer des tracts et encourager les passants à participer à la concertation. Ces prises de position se sont exprimées non seulement lors des permanences publiques, mais aussi sur les réseaux sociaux et dans les médias locaux.

L'opposition municipale a par exemple diffusé plusieurs tracts, tandis que l'association « Les Z'Amis de Georges » a mené une enquête sur la qualité de vie et l'accessibilité au centre-ville de Pornic.

De son côté, la majorité municipale a choisi de **rester en retrait tout au long de la concertation**, tant durant les rencontres que dans les médias locaux, préférant le silence pour garantir un débat libre et sans influence politique sur les contributions.

Par ailleurs, la **diversité des sujets abordés** tout au long de la concertation mérite d'être soulignée. Les participants ont partagé leurs visions de l'avenir de Pornic et exprimé leurs attentes quant à leur cadre de vie. Comme ces échanges reflètent les quatre objectifs fixés par la Ville pour le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier, il a été décidé de structurer l'analyse thématique des contributions en suivant ce même découpage.

Documents à disposition du public en mairie annexe du Clion

III. L'ANALYSE THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS

METHODE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

La méthode de traitement des contributions dans le cadre de la concertation du projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier a reposé sur une **approche structurée**, visant à intégrer l'ensemble des retours exprimés par les citoyens et les acteurs locaux.

Les 1 368 contributions ont été analysées en détail et triées par thématiques afin d'organiser efficacement les informations :

- **Espaces apaisés** : enjeux de stationnement, de piétonisation et de mobilité.
- **Espaces arborés** : végétalisation et îlots de fraicheur.
- **Espaces patrimoniaux** : usages du Vieux port, préservation du patrimoine et du paysage.
- **Espaces vivants** : animations et petits mobiliers urbains.
- **Autres sujets et préoccupations** : dialogue local, coût et financement du projet d'aménagement.

Une même contribution pouvant aborder **plusieurs thématiques**, la base de données utilisée pour leur analyse répertorie un total de 2 200 entrées.

Enfin, les contributions ont été triées selon leur **modalité de participation** (permanences publiques, registre en ligne, registre papier), permettant ainsi un croisement thématique mais aussi par mode de contribution.

La lecture et l'analyse des contributions ont guidé l'élaboration du plan de synthèse de la concertation, garantissant une présentation simple, intuitive et accessible pour tous.

Répartition des thématiques abordées dans les contributions

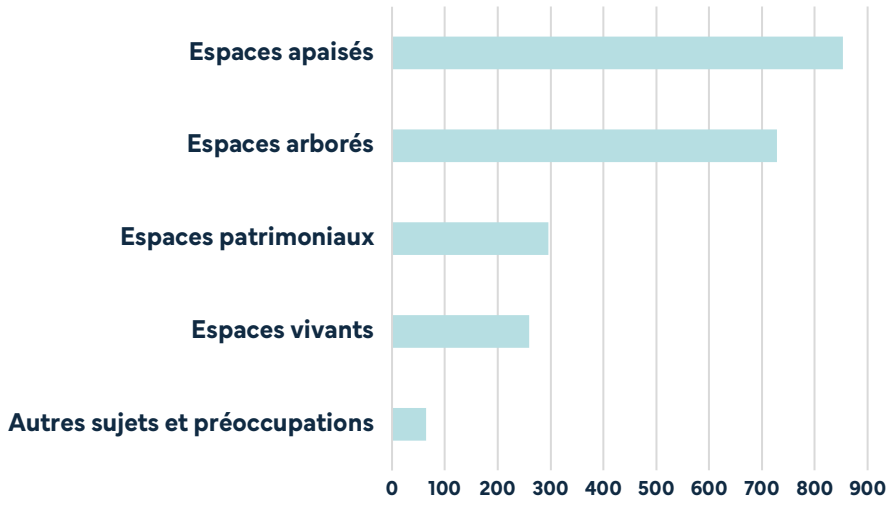

Positionnement des contributions vis-à-vis du projet

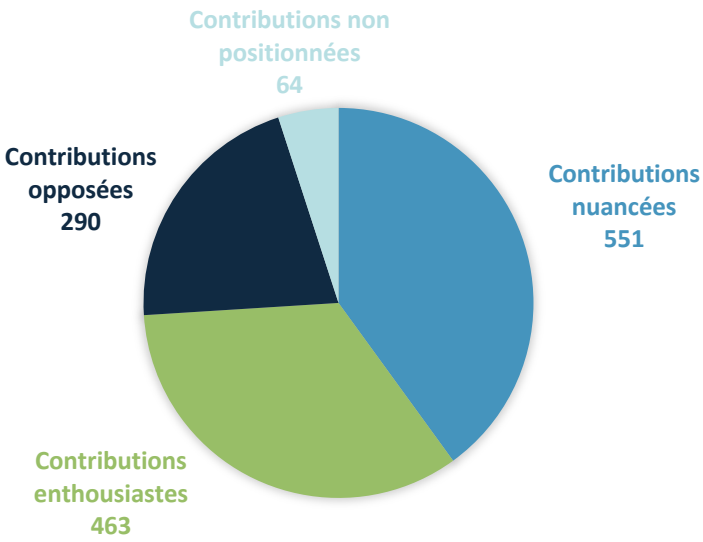

Légende

- **Contributions nuancées** : contributions qui émettent une ou plusieurs réserves vis-à-vis du projet.
- **Contributions enthousiastes** : contributions très favorables au projet.
- **Contributions opposées** : contributions très défavorables au projet.
- **Contributions non positionnées** : contributions qui n'émettent pas d'avis vis-à-vis du projet.

ESPACES APAISES : LES DEFIS DE MOBILITE SOULEVES PAR LES PARTICIPANTS

Les enjeux de mobilité liés au projet d'aménagement ont occupé une place centrale dans les échanges et contributions recueillies. Que ce soit lors des permanences publiques, des ateliers ou à travers les avis déposés sur le registre en ligne, les registres papier et les feuilles de contribution mises à disposition lors des événements, **plus de 850 contributions** ont abordé cette question.

LA CRAINTE D'UNE BAISSE D'ATTRACTIVITE DU VIEUX PORT

La transformation du Môle en aire piétonne permanente, impliquant la suppression de 92 places de stationnement, ainsi que la réorganisation du quai L'Herminier, qui réduit également le nombre de places disponibles, suscitent des **inquiétudes** chez certains participants à la concertation qui craignent que ces changements nuisent à l'**attractivité** du Vieux port. Cette préoccupation est particulièrement forte parmi les **commerçants et restaurateurs** du Vieux port, qui redoutent une baisse de leur chiffre d'affaires si certains clients renoncent à venir jusqu'au centre-ville de Pornic pour faire leurs achats ou profiter de l'offre de restauration. Certains vont jusqu'à évoquer un risque de « mort du port » (contribution n° 607) et plaident pour le **maintien de quelques places de stationnement sur le Môle**, notamment en basse saison. Ces préoccupations ont également été exprimées lors du deuxième atelier dédié aux commerçants et restaurateurs.

À l'inverse, d'autres participants voient dans ce projet une opportunité d'**améliorer l'ambiance urbaine du Vieux port**. Selon eux, en rendant les espaces plus apaisés et agréables, l'aménagement contribuera à renforcer l'attractivité du site et à dynamiser son activité économique.

« Commerçant depuis plus de 25 ans sur les quais, la nécessité de garder le parking du môle est une évidence, aussi bien touristique que commerciale »

Contribution n° 16

« L'aménagement de la place du mole est certes joli mais la suppression de places de parking sera, à mon avis, un obstacle pour les commerces et restaurants »

Contribution n° 1032

« Aujourd'hui, cet espace est largement occupé par le stationnement, ce qui nuit à son attractivité et limite son potentiel. L'aménagement d'une place plus verte, avec des espaces ombragés et conviviaux, offrirait un cadre agréable aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs. Cela dynamiserait également le commerce local en incitant les passants à flâner, à profiter des terrasses et à s'arrêter dans les boutiques environnantes »

Contribution n° 120

Positionnement des contributions vis-à-vis du stationnement

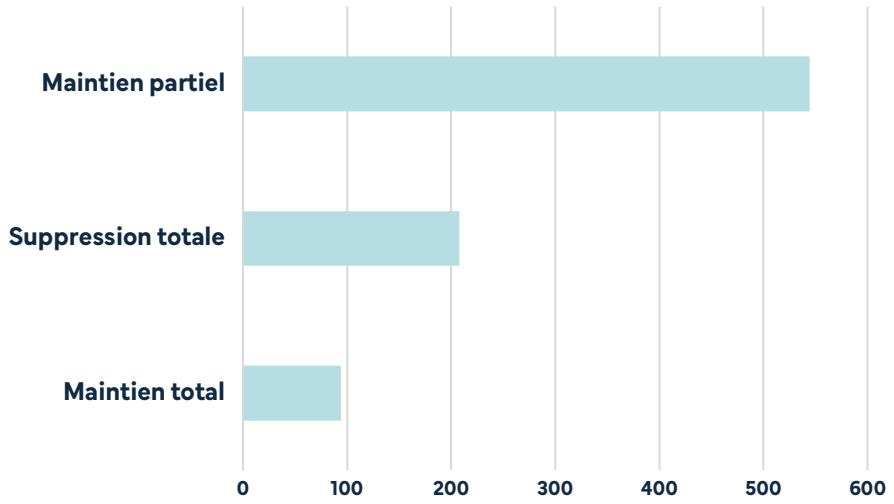

REPENSER L'OFFRE DE STATIONNEMENT ET DE MOBILITE A PORNIC

L'attractivité du Vieux port est souvent associée à la question de son **accessibilité**, un sujet central dans les contributions et les échanges lors des différents événements de la concertation. Cette réflexion sur l'accessibilité s'inscrit dans un débat plus large sur l'**offre de stationnement** et les **solutions de mobilité** à Pornic, en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

Les participants avancent plusieurs **propositions**, notamment l'**augmentation des places PMR et des arrêts minutes**, ainsi que la

création d'un parking silo à la gare. Le développement des transports en commun, comme des navettes, et des mobilités douces est également suggéré pour faciliter l'accès au Vieux port.

D'autres contributions proposent des solutions pour « satisfaire une partie des demandes des commerçants » (contribution n° 538), comme l'aménagement de places en épi le long du Môle, côté quai commerçant, ou la mise en place de stationnements réservés aux commerçants et à leurs clients. Enfin, certains participants préconisent de renforcer l'offre de stationnement en **périphérie du centre-ville** afin de privilégier la circulation piétonne sur le Vieux port.

« Dans un souci d'inclusivité, il parait raisonnable de conserver quelques places accessibles pour les PMR et avec un accès contrôlé par les commerçants pour les clients qui feraient des achats volumineux »

Contribution n° 547

« L'accès aux commerces resterait possible avec des "arrêts minutes" en plus grand nombre et des places de stationnement réservées à un service de type "drive", comme cela fonctionne bien chez un pâtissier »

Contribution n° 502

« Il est évidemment indispensable de proposer des systèmes de navettes pour les PMR et les personnes âgées afin de leur permettre un accès facile aux quais »

Contribution n° 310

« Il faut faciliter l'accès aux commerces du centre-ville en gardant quelques places en zone bleue proche boulangerie, poissonnerie, restaurants, en espérant que ce sont les clients qui y stationnent et non ceux qui y travaillent comme actuellement. Peut-être un parking silo à la gare, ou un parking relais en périphérie de la ville avec une navette tous les quarts d'heure »

Contribution n° 953

Répartition des thématiques en lien avec les mobilités évoquées dans les contributions

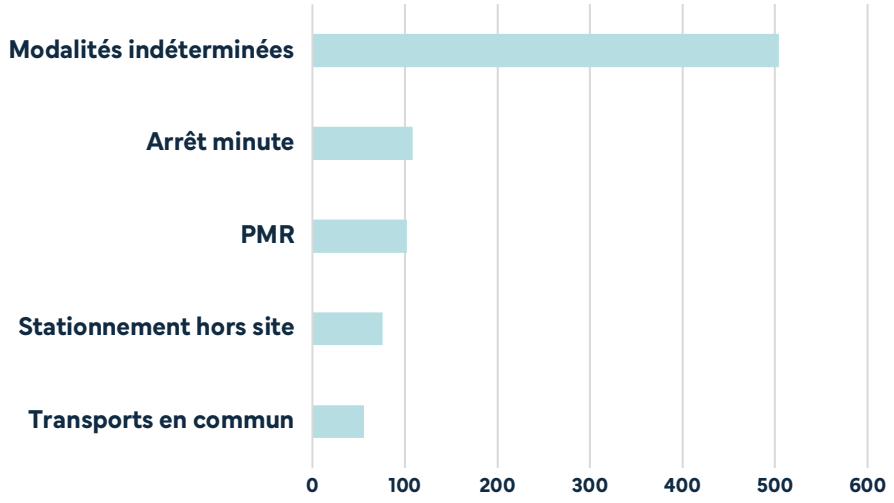

FAVORISER LA DEAMBULATION PIETONNE

La **piétonisation** du Vieux port pendant l'été est une mesure **largement soutenue** par les participants à la concertation. Depuis 2017, le quai Leray est piétonisé durant l'été, et cet accès réservé aux piétons sur le quai commerçant ne fait l'objet d'**aucune remise en question** dans les

contributions. Au contraire, la déambulation piétonne prévue dans le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier est particulièrement appréciée. Toutefois, certaines contributions suggèrent de **limiter cette piétonisation** à certaines périodes, en la maintenant uniquement l'été, comme c'est le cas actuellement, ou en l'appliquant uniquement les week-ends.

« La piétonnisation est une bonne chose mais de manière estivale »

Contribution n° 13

« L'été est la période où le plus de monde vient à Pornic et où le parking de la place du Môle est susceptible d'être le plus utilisé. Sa piétonisation depuis l'été 2017 montre que ça ne pose aucun problème, bien au contraire le quai piétonnisé devient un espace agréable et très fréquenté. Ce qui démontre clairement que cette piétonisation est bénéfique pour tout le monde : Les pornicais, les touristes et les commerçants »

Contribution n° 318

« Oui à la piétonisation du centre-ville de Pornic et des quais du vieux port, l'été et l'ensemble des Weekends de 11h30 à minuit »

Contribution n° 838

ESPACES ARBORES : VEGETALISER ET PIETONISER LE VIEUX PORT

La végétalisation et la piétonisation de la place du Môle et du quai L'Herminier ont occupé une place centrale dans les échanges de la concertation. Ces sujets ont été évoqués dans **près de 730 contributions** et ont largement alimenté les discussions lors des rencontres organisées.

L'OPPORTUNITE DE VEGETALISER CONFIRMEE

La végétalisation de la place du Môle et du quai L'Herminier, intégrée au projet d'aménagement, a été l'une des thématiques les plus abordées lors de la concertation. Plus de la moitié des contributions y font référence, et le sujet a été largement discuté lors des rencontres. Pour les participants, **renforcer la présence d'espaces verts** est essentiel pour améliorer la qualité de vie (contribution n° 1121), la qualité de l'air (contribution n° 325) et lutter contre les îlots de chaleur urbains. L'idée d'accroître la végétalisation du Vieux port fait ainsi **consensus**.

« Il me semble nécessaire de rendre au vieux port cet espace vitale à la nature en créant cet îlot de fraîcheur »

Contribution n° 81

« En rejetant la voiture en périphérie de l'ultra-centre, la ville réduit la pollution sonore et atmosphérique tout en luttant contre les îlots de chaleur. Un parc arboré capte le CO_2, favorise

la biodiversité et améliore la qualité de vie des habitants et visiteurs »

Contribution n° 1177

« Très contente que le projet propose des arbres et une revégétalisation »

Contribution n° 1331

« Je souhaite une végétalisation de la place du Môle et du quai l'Herminier »

Contribution n° 142

Positionnement des contributions vis-à-vis de la végétalisation

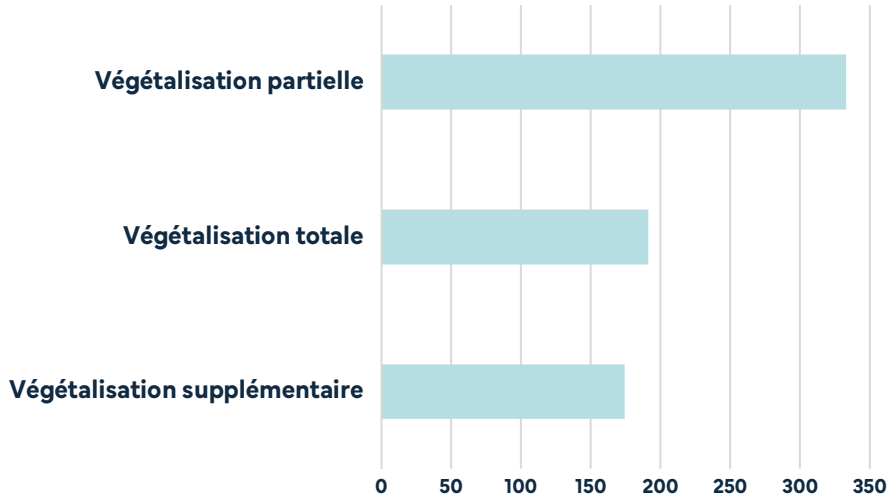

UN JUSTE EQUILIBRE A TROUVER ENTRE VEGETALISATION ET STATIONNEMENT

Les discussions ont régulièrement mis en avant la nécessité de **trouver un équilibre** entre la végétalisation, largement plébiscitée, et le maintien du stationnement ou au moins une partie. Environ **un tiers des contributions** expriment des nuances sur le projet, estimant qu'il serait **mieux accepté si une partie des places de stationnement était conservée**, en particulier sur la place du Môle. Cette position repose principalement sur la crainte d'une **perte d'accessibilité et d'attractivité** du Vieux port, comme évoqué précédemment, certains participants proposant la création d'un « parking végétalisé » (contribution n°678). Toutefois, les avis divergent quant à la répartition entre espaces verts et stationnement, avec des propositions allant de 1/3 - 2/3 à 50 % - 50 %, voire 20 % - 80 %.

À l'inverse, près d'**un tiers des contributions** soutiennent la **suppression totale** du stationnement ou une **végétalisation complète** de la place du Môle et du quai L'Herminier, une position également exprimée lors des rencontres de la concertation.

« Je suis ok pour végétaliser une partie de la place du môle. Il faut absolument laisser une rangée de stationnement en épis, en zone bleue, afin de laisser l'accès aux différents commerces du vieux port »

Contribution n° 1111

« Je suggère que l'aménagement de cette place conserve une partie de stationnement dans un cadre boisé à 50% ou 2/3 - 1/3 »

Contribution n° 906

« Je souhaite qu'une partie soit conservée en parking, 15 à 20% de parking perméable et le reste en naturel (arbre, haies, divers), pour apporter de la fraicheur dans la ville et maintenir la qualité de l'air »

Contribution n° 1101

« La réduction de la place de la voiture en ville et la suppression complète du stationnement de la place du Môle, c'est le sens de l'histoire. La voiture n'a pas à être au premier plan de la carte postale de Pornic »

Contribution n° 319

« J'approuve à 100 % le retour de la place du Môle sans voitures et rendue aux piétons. J'approuve les plantations d'arbres et les espaces herbeux et espère qu'ils seront les plus nombreux et importants possible »

Contribution n° 1351

LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS QUESTIONNES

Les aménagements paysagers prévus pour la place du Môle et le quai L'Herminier ont suscité des **interrogations** lors des rencontres de la concertation et à travers les contributions recueillies. Les participants se sont notamment interrogés sur l'emplacement, la hauteur et les essences des arbres, ainsi que sur le type de plantation privilégié (en pot, en pleine terre, etc.).

« Choisissez des essences d'arbres qui pourront supporter les embruns voire les submersions... »

Contribution n° 96

« Attention à la hauteur des arbres pour ne pas affecter la perspective sur la vue du château »

Contribution n° 1097

« Rendons la place au végétal afin de rendre ce port plus attrayant avec une verdure naturelle autre que celle en pot »

Contribution n° 1064

« Le long du quai, l'allée piétonne bordée d'un double alignement d'arbres est à retenir mais quelle essence d'arbre ? »

Contribution n° 1220

ESPACES PATRIMONIAUX : PRESERVER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

La place du Môle et le quai L'Herminier sont des **lieux emblématiques** de Pornic, reflétant à la fois son patrimoine et le paysage du Vieux port. Leur préservation a été au cœur des discussions lors des rencontres de la concertation et dans de nombreuses contributions. **Près de 300 contributions** ont exprimé leur préoccupation à ce sujet, témoignant de l'importance accordée par les participants à la protection du patrimoine et du cadre de vie de Pornic.

UN SITE REMARQUABLE A PRESERVER

Le projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier a suscité de nombreux échanges sur la **préservation du patrimoine pornicais** tout au long de la concertation. La place du Môle, en particulier, a fait l'objet d'une attention particulière. Certains participants ont exprimé le souhait de lui redonner son apparence de **square** « comme autrefois » (contribution n° 41) et de réinstaller la **statue de l'Amiral Le Ray** sur le Môle (contribution n° 1145).

D'autres propositions ont porté sur le quai L'Herminier, avec notamment l'idée de réinstaller une grue (contribution n° 1247) et de le relier au Môle par une passerelle (contribution n° 76) ou un passeur (contribution n° 176). De manière plus générale, les contributeurs estiment que le projet d'aménagement contribuera à **valoriser le patrimoine pornicais**.

« Un très beau projet que je soutiens ayant connu cette place arborée où on pouvait se reposer et profiter du site exceptionnel que nous avons la chance d'avoir »

Contribution n° 269

« Je tiens à exprimer mon soutien enthousiaste pour cette initiative visant à renforcer les qualités patrimoniales et paysagères de ce site emblématique de la commune »

Contribution n° 132

« Préservons et améliorons le mieux possible le charme, le pittoresque du vieux port et de ses environnements (la ville haute par exemple !) »

Contribution n° 1108

« Je salue cette initiative de renforcer les qualités patrimoniales et paysagères de ce site unique et emblématique, (port et vue sur le château) notamment par la création d'îlots de végétaux ce devant d'apporter fraîcheur l'été et biodiversité »

Contribution n° 1125

« Réaménager cette place semble nécessaire au vu de son emplacement privilégié en plein cœur d'une ville touristique a patrimoine exceptionnel »

Contribution n°973

MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

Lors des événements de la concertation, notamment les permanences publiques, la **dimension paysagère** du projet d'aménagement a suscité l'intérêt de plusieurs participants. Cette préoccupation est particulièrement apparue lors de la **présentation du plan d'aménagement**. Certains contributeurs ont exprimé leur volonté de **préserver les perspectives visuelles** vers l'entrée du Vieux port et le château (contribution n° 1194), tandis que d'autres ont souligné que le projet pourrait **améliorer l'esthétique générale du site** (contributions n° 789 et n° 1185).

« Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager »

Contribution n° 422

« Projet très bien. Verdure. Ombrage. Préserve la vue sur la mer »

Contribution n° 1298

« Le môle doit redevenir un espace arboré propice à la flânerie où les voitures, même en petit nombre, ne pourraient avoir leurs places sans le dénaturer…s'il est réussi, il deviendra très vite, avec le château la meilleure carte postale de Pornic ! »

Contribution n° 751

« Très beau projet au niveau du quai Leray mais aussi du quai L'Herminier. Cependant, il faut veiller à garder la perspective fuyante du fond du port vers la sortie du port avec une vue du château »

Contribution n° 277

PREVENTION DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE

Étant donné la localisation des sites concernés par le projet d'aménagement, certains participants à la concertation ont exprimé leur inquiétude quant à la prise en compte des **risques de submersion marine**. Parmi les contributions, l'idée d'installer un « mur anti-submersion » a été proposée (contribution n° 1033). Cette préoccupation a également été soulevée par des habitants du Vieux port lors des permanences publiques organisées sur place.

« D'abord régler les problèmes de submersion qui vont s'accentuer »

Contribution n° 901

« Projet anti submersion pour protéger commerces et restaurants ? »

Contribution n° 998

« Il est temps que les communes aient une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie en particulier sur les littoraux. Une réserve toutefois : la possible submersion de cet espace qui nécessite une étude approfondie des possibilités d'aménagement compatible avec ces submersions régulières »

Contribution n° 1047

ESPACES VIVANTS : DYNAMIQUES ET ACTIVITES DE LA PLACE DU MOLE ET DU QUAI L'HERMINIER

La place du Môle et le quai L'Herminier sont destinés à être des espaces vivants, accueillant des **animations ponctuelles** et du **petit mobilier urbain amovible**. Ils doivent également rester des **lieux de partage** entre les différents publics qui les fréquentent tout au long de l'année : habitants, riverains, touristes, etc. Ces questions ont été largement débattues tout au long de la concertation, notamment lors des permanences publiques et des ateliers. Elles ont par ailleurs été abordées dans **plus de 250 contributions**.

UN USAGE PARTAGE DU VIEUX PORT

La Ville de Pornic, en tant que station balnéaire dont la population est multipliée par cinq en été, soulève des **enjeux d'usage** du Vieux port entre résidents permanents et touristes. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises tout au long de la concertation.

Certains participants ont exprimé leur souhait que l'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier ne soit **pas pensé uniquement pour les touristes** (contribution n° 531). D'autres, notamment lors des rencontres, ont insisté sur l'importance de préserver un **usage équilibré** du Vieux port, permettant une **cohabitation harmonieuse** entre habitants à l'année, résidents secondaires et visiteurs.

« Projet cohérent qui permettra aux habitants de profiter à l'année du Vieux-Port, des commerces et des restaurants »
Contribution n° 154

« Le tourisme d'accord, mais pas au détriment des gens qui vivent à l'année »
Contribution n° 966

« Il est crucial de considérer que Pornic ne vit pas uniquement durant la saison estivale »
Contribution n° 1186

« Les solutions d'aménagement doivent favoriser aussi bien les Pornicais, les touristes et les commerçants »
Contribution n° 63

« Excellent projet de piétonisation et végétalisation du mole et du quai L'herminier. Ça ne pourra qu'être favorable aux pornicais et aux touristes qui ne pourront qu'apprécier la mise à l'écart des voitures polluantes y compris esthétiquement »
Contribution n° 884

DU PETIT MOBILIER URBAIN POUR AMELIORER LE CONFORT D'USAGE

Lors de la concertation, plusieurs participants ont exprimé leurs idées concernant le **mobilier urbain** à installer sur la future place du Môle et le futur quai L'Herminier, notamment des bancs. Cette question a d'ailleurs été abordée lors des ateliers avec les associations pornicaises ainsi qu'avec les commerçants et restaurateurs du Vieux port.

Certains participants ont également partagé leur avis sur l'**aménagement éphémère** de la place du Môle réalisé durant l'été 2023. Les retours étaient contrastés : tandis que certains ont apprécié les **espaces de détente**, comme les bains de soleil, d'autres se sont montrés **plus réservés** quant à cet aménagement (contribution n° 688).

« Plein de grands arbres et des bancs sur le môle pour en faire un lieu de rencontres et de repos. Un lieu joyeux et ouvert à tous »
Contribution n° 265

« Il pourrait y avoir des bancs, chaises longues bois, en bordure du port pour se poser »
Contribution n° 578

« Conserver un éclairage public jusqu'à une heure du matin au moins et prévoir à l'avenir un éclairage au passage des gens et des voitures »
Contribution n° 107

DES ESPACES ANIMES

Les animations futures de la place du Môle et du quai L'Herminier ont suscité un vif intérêt parmi les contributeurs de la concertation. En effet, **près de 130 contributions** abordent ce sujet, et il a été largement discuté lors des rencontres, notamment au cours des ateliers où il a occupé une place centrale dans les échanges en petits groupes.

De nombreuses propositions ont émergé, comme l'installation d'**équipements de loisirs** (terrain de pétanque, table de ping-pong...), d'une **boîte à livres** (contribution n° 1120), d'un **kiosque à musique** ou encore d'une **guinguette**, à l'image de celle installée temporairement à l'été 2022 sur la place du Môle. Certains participants ont également suggéré d'intégrer le **jardin de Gourmalon** au futur plan d'animation de la Ville de Pornic afin d'en faire un lieu plus festif (contribution n° 1366), au même titre que la place du Môle et le quai L'Herminier.

Dans l'ensemble, les contributeurs souhaitent faire de ces espaces des **lieux de rencontre et de convivialité**, où familles et jeunes publics prendraient plaisir à venir se promener et se retrouver.

« Beau projet qui va embellir la ville, offrir des espaces de détente et de promenade »
Contribution n° 945

« Le plus serait de prévoir des lieux de vie de convivialité, jeux tels pétanque, table de ping-pong, possibilité d'espaces de concerts ou animations ponctuelles, bref, un lieu végétal et vivant, qui amène convivialité, bienveillance et solidarité »
Contribution n° 1331

« La déambulation, certes mais ne pas en faire qu'un lieu de passage. Il pourrait y avoir des bancs, chaises longues bois, en bordure du port pour se poser. Et pour l'animation du lieu quelques jeux scellés tels table de ping pong, damiers ... »
Contribution n° 578

« Je souhaite que la place du môle soit arborée et piétonne toute l'année et équipée d'un kiosque à musique »
Contribution n° 309

LES AUTRES SUJETS EXPRIMES

D'autres thématiques ont également été abordées au cours de la concertation. Bien qu'elles ne représentent **qu'une soixantaine de contributions**, elles ont suscité plusieurs interventions lors des différentes rencontres. Ces sujets se regroupent en **deux grandes catégories** : le dialogue local et le coût et financement du projet d'aménagement.

DIALOGUE LOCAL

Le dialogue local a été un sujet récurrent tout au long de la concertation. Les participants ont notamment évoqué la **consultation menée en 2023** ainsi que les **modalités de la concertation** de février 2025. Une proposition a également émergé : organiser un **référendum** pour trancher le projet (contribution n° 955).

Dans l'ensemble, l'organisation de la concertation a été saluée, de nombreux participants appréciant la **démarche d'information et d'échange** mise en place en février (contribution n° 315). Toutefois, certains contributeurs ont exprimé des **doutes sur la sincérité de cette démarche**, estimant que le projet était déjà trop avancé pour permettre un réel débat et que le périmètre de participation était trop large (contribution n° 181). D'autres ont insisté sur l'importance de **prendre en compte les résultats** de la concertation dans les décisions finales de la Ville de Pornic (contribution n° 903).

« Une opportunité pour un référendum afin de fixer le financement et l'impact sur l'imposition locale »

Contribution n° 1208

« Consultation oui ! Le projet est-il entériné ? »

Contribution n° 1286

« Cette consultation est une illusion de démocratie, tout est déjà décidé et financé »

Contribution n° 1367

« Merci pour l'organisation de cette concertation »

Contribution n° 778

« Donc faire des concertations c'est bien mais prendre en compte l'avis des commerçants et habitants c'est mieux !! »

Contribution n° 504

LE COUT ET LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT

Le **coût** du projet d'aménagement et ses **sources de financement** ont suscité des échanges lors de la concertation. Certains participants méconnaissaient ces informations, tandis que d'autres jugeaient le montant trop élevé. Plusieurs contributeurs ont également exprimé leur inquiétude quant à une possible **hausse des impôts locaux** ou ont estimé que ces fonds devraient être mieux utilisés. Cet argument a été principalement avancé par les opposants au projet.

« L'enveloppe allouée à ce projet est de 1 800 000 €, ce qui représente un coût de plus de 300€/m². A-t-on besoin d'une telle dépense alors que les revêtements de sol sont satisfaisants dans les deux zones ? »

Contribution n° 1076

« Je souhaite également apporter un commentaire sur le budget du projet, 1.8 millions d'euros est démesuré pour planter une cinquantaine d'arbres. Certes, la commune est en bonne santé financière mais cela reste de l'argent public et la situation actuelle doit amener les décideurs à faire preuve de prudence »

Contribution n° 210

« Avec un coût estimé à plusieurs millions d'euros, ce projet d'aménagement pourrait apparaître comme une priorité discutable pour certains habitants. Ceux qui attendent des réponses sur d'autres sujets cruciaux – logement, mobilité, commerces de proximité, stationnement – pourraient voir cette affaire comme la preuve que la municipalité investit dans des projets symboles de fin de mandature sans répondre aux vrais besoins du quotidien. Un risque d'aggravation du fossé entre élus et habitants »

Contribution n° 323

IV. LES ENSEIGNEMENTS ET LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PORNIC

La Ville de Pornic se réjouit du **succès de la concertation**, marqué par la diversité des interventions, la richesse des échanges et la qualité des débats. Les très nombreuses contributions ont permis de recueillir de **précieux enseignements** pour la suite du projet et plus largement pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers de Pornic.

Bien que nombreux, ces enseignements peuvent être regroupés en grandes thématiques :

UN PROJET ATTENDU

La concertation a confirmé le **fort intérêt** des habitants et riverains de Pornic envers ce projet d'aménagement. Leur mobilisation, encore plus importante que lors de la consultation de 2023, témoigne de la place majeure de la place du Mole et du Quai l'Herminier dans la vie quotidienne des Pornicais. Les grands objectifs fixés par la municipalité sont très largement partagés, à savoir repenser l'aménagement de ces sites pour permettre sa réappropriation par les Pornicais, sa végétalisation, tout en valorisant le patrimoine. Inscrit dans le programme électoral de la majorité municipale en 2020, ce projet répond à une demande claire de la population : faire du Vieux port, un espace aussi agréable et vivant qu'emblématique.

La concertation vient confirmer que ces **objectifs sont largement partagés** par les participants, renforçant ainsi la pertinence des grands objectifs poursuivis par le projet. La concertation a montré une **réelle adhésion** aux futurs aménagements de la place du Môle et du quai L'Herminier, un point qui est ressorti de manière marquée lors des rencontres et dans les contributions.

Ainsi, la Ville de Pornic réaffirme sa **volonté de poursuivre** la mise en œuvre de ce projet d'aménagement.

LES ENJEUX DE STATIONNEMENT ET DE VEGETALISATION AU CŒUR DES DEBATS

La concertation a mis en évidence **deux préoccupations majeures** : le stationnement et la végétalisation. Ces sujets ont été largement débattus et ont concentré l'essentiel des préoccupations des participants. La Ville de Pornic a particulièrement entendu les **inquiétudes des commerçants et restaurateurs** du Vieux Port, qui craignent une **baisse d'attractivité** liée à la réduction des places de stationnement.

L'**accessibilité** du Vieux Port, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, a également été un point d'attention. La Ville veillera donc à maintenir un nombre suffisant de **places PMR** et d'**arrêt-minute** dans l'aménagement futur de la place du Môle et du quai L'Herminier, en tenant compte des enseignements de la concertation. Par rapport au projet soumis à la concertation, il est envisagé de conserver **entre 20 et 30 places de stationnement** dont certaines réservées aux PMR. Cet ajout de places de stationnement engendrera une diminution du nombre de plantations présentées dans le dossier de concertation.

Ces places seront réglementées par **usage obligatoire du disque bleu** limitant la durée de stationnement autorisée afin de permettre une rotation favorable à l'activité des différents commerces de la zone des quais.

Ainsi, la zone des quais (quai Leray, quai du 11 novembre, quai L'Herminier) devrait disposer d'environ :

- **40** places limitées à un stationnement de 1 h 30,
- **20** places limitées à un stationnement de 20 minutes,
- **10** places réservées aux PMR.

Ces dispositions sont modérées en fonction de la saisonnalité et des horaires quotidiennement définis.

La **végétalisation** de la place du Môle et du quai L'Herminier, largement plébiscitée, sera très largement conservée dans les futurs aménagements, en complément de la **piétonisation**. La Ville de Pornic estime que c'est un acquis important de la concertation.

Enfin, la Ville de Pornic précise que les **arbres** qui seront plantés seront des PLATANOR® Vallis clausa, hybridation de platanes choisie notamment pour sa résistance aux embruns et au stress hydrique.

UN PATRIMOINE A EMBELLIR ET A FAIRE VIVRE

La place du Môle et le quai L'Herminier sont des **lieux emblématiques** de Pornic. Leur préservation et leur mise en valeur sont au cœur du projet d'aménagement présenté lors de la concertation, un **projet largement soutenu** par les participants, qui y voient une **opportunité** de renforcer leur rôle d'espaces de rencontre en centre-ville.

La Ville de Pornic souhaite **animer ces sites tout au long de l'année** et étudiera avec attention les propositions des contributeurs concernant les futures animations. L'objectif est d'en faire des **espaces polyvalents**, où petits mobiliers urbains, comme des bancs, cohabiteront avec des zones de jeux.

La Ville de Pornic s'engage à trouver un **équilibre** entre l'animation des sites tout au long de l'année et la préservation de la tranquillité du centre-ville.

Enfin, la Ville de Pornic garantit le **maintien des avancées** issues de la concertation, notamment la piétonisation et la végétalisation de la place du Môle et du quai L'Herminier.

En conclusion, la Ville de Pornic s'engage à prendre en compte les enseignements de la concertation et confirme la poursuite du projet d'aménagement de la place du Môle et du quai L'Herminier en :

- Trouvant le bon équilibre entre lutte contre les îlots de chaleur urbain et maintien d'une bonne accessibilité du Vieux port ;
- Conservant les acquis de la concertation : végétalisation, piétonisation et création d'espaces de convivialité ;
- Poursuivant la dynamique de dialogue local engagée depuis 2023 sur ce projet.

V. GLOSSAIRE

ABF : les Architectes des Bâtiments de France (ABF) œuvrent à la protection du patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Ils sont chargés de veiller à l'insertion harmonieuse des projets de construction, d'aménagement et de transformation réalisés dans les sites patrimoniaux que sont les abords de monument historiques et les sites patrimoniaux remarquables.

Aire piétonne : section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente.

Désimperméabilisation : action qui consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables. Elle concourt à l'adaptation au changement climatique par la réduction du risque inondation, par la préservation des ressources naturelles (eau et sol) et par la réintroduction de la nature en ville.

DSIL : la Dotation de soutien à l'investissement local a été créée en 2016 et reconduite en 2017. Elle soutient notamment les projets des collectivités en matière de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables.

Fonds vert : effectif depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Îlot de chaleur urbain : ce phénomène désigne l'élévation des températures de l'air et de surface des centres-villes par rapport aux périphéries, particulièrement la nuit. Souvent constitués de végétation, les îlots de fraîcheur constituent une réponse efficace car on considère qu'un arbre mâture peut reproduire la fraîcheur équivalente à 5 climatiseurs.

Permis d'aménager : délivré par la mairie, il est nécessaire dès lors qu'il s'agit d'un projet d'aménagements ou de travaux.

Petites villes de demain : lancé le 1er octobre 2020, le programme Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes (moins de 20 000 habitants) et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Plus de 1 600 communes sont concernées dont Sainte-Pazanne et Pornic sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

SPR : les sites patrimoniaux remarquables (SPR) se sont substitués aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et secteurs sauvegardés. Ils visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Une fois la phase de classement au titre du SPR effectuée, l'élaboration de l'outil de gestion du SPR permet de le doter d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) comme pour celui de Pornic. Le SPR de Pornic a été arrêté le 10

septembre 2023, il recouvre l'ensemble du centre historique et les corniches de Gourmalon et la Noëveillard.

Végétalisation urbaine : cette notion désigne le fait d'intégrer plus de nature en ville, en préservant et en créant par exemple des espaces verts et en verdissant les toits et façades afin de lutter notamment contre la surchauffe urbaine.

ZAN : la loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021 fixe un objectif zéro artificialisation nette (ZAN) qui vise à réduire le rythme d'artificialisation par tranches de dix années. En particulier, l'article 191 fixe comme objectif de diviser par deux l'artificialisation sur les dix années suivant la publication de la présente loi, par rapport aux dix années précédentes.

VI. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Arrêté municipal

ANNEXE 2 : Attestation Médialex

ANNEXE 3 : Rapport de constatation

ANNEXE 4 : Dossier de presse

ANNEXE 5 : Article Ouest-France

ANNEXE 6 : Dossier de la concertation

ANNEXE 7 : Comptes-rendus des rencontres

ANNEXE 8 : Mandat de Maître Falala

ANNEXE 9 : Décision du juge des référés

ANNEXE 10 : Tableau des contributions anonymisées